

PROCES VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
du 22 février 2023

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée le 14 février 2023
Le quorum ayant été constaté le Maire ouvre la séance à 20h30
Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2022 est adopté par 7 voix pour

Réactualisation des tarifs des concessions des cimetières de la Commune

Vu la délibération n° 2009-55 du 15 juin 2009 portant sur l'approbation du règlement des cimetières communaux,

Vu la délibération n° 2013-36 du 27 juin 2013 portant sur l'approbation du règlement des columbariums et jardins du souvenir des cimetières de Château Queyras et Ville-Vieille,
Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'actualiser les différents tarifs des concessions trentenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **FIXE**, avec effet au 1^{er} janvier 2023, les tarifs des concessions comme suit :
 - Concession nue trentenaire de 6 m² 1 400.00 Euros
 - Case trentenaire columbariums 600.00 Euros
 - Jardin du souvenir 50.00 Euros